

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ACCOUNTAUDIT
18, rue de la Commanderie
54000 Nancy
S.A.S. au capital de € 103 500
481 216 414 R.C.S. Nancy

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de l'Est

ERNST & YOUNG Audit
12, rue des Pontonniers
CS 80004
67081 Strasbourg cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société DLSI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DLSI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 3.6.1 « Goodwill » et 3.6.7 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation des *goodwill*. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues.

En outre, nous avons revu les données prévisionnelles et les hypothèses sur lesquelles la direction s'est fondée pour déterminer le montant de la valeur actuelle de ces actifs, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations faites par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nancy et Strasbourg, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

ACCOUNTAUDIT



Bruno Masson

ERNST & YOUNG Audit

Brigitte Barouky

1 – ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE - ACTIF

Groupe DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2024

Libellé (en K€)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill	4.1.1	36 862	32 619
Immobilisations incorporelles	4.1.2	999	500
Immobilisations corporelles	4.1.3	3 804	1 464
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.1.4	6 201	5 580
Immobilisations financières	4.1.5	871	640
Impôts différés - actif	6.5	402	506
Actif non courant		49 139	41 308
Clients et autres débiteurs	4.2.1	41 962	42 049
Autres actifs courants	4.2.1	8 161	2 140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.2	19 210	30 179
Actif courant		69 334	74 368
Total ACTIF		118 473	115 676

2 - ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE - PASSIF

Groupe DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2024

Libellé (en K€)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital	5.1.1	5 083	5 083
Primes d'émission et d'apport		3 890	3 890
Réserves consolidées		48 903	46 294
Résultat net (Part du groupe)		496	3 680
Capitaux propres part du groupe		58 372	58 947
Intérêts ne conférant pas le contrôle		800	886
Total des capitaux propres		59 173	59 832
Provisions au titre des avantages envers le personnel	5.1.2	1 281	1 338
Emprunts et dettes financières	5.1.3	3 953	511
Impôts différés - passif	6.5	95	25
Dettes liées aux contrats de location	4.1.4	4 217	3 702
Passif non courant		9 546	5 576
Provisions courantes	5.2.1	250	195
Emprunts et dettes financières	5.1.3	3 127	4 012
Dettes liées aux contrats de location	4.1.4	1 932	1 858
Fournisseurs et autres créditeurs	5.2.2	6 175	5 010
Autres passifs courants	5.2.2	38 271	39 192
Passif courant		49 755	50 268
Total PASSIF		118 473	115 676

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers

3 - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Groupe DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2024

Etat du résultat net consolidé (en K€)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	6.1	211 869	204 535
Achats consommés		(1 186)	(880)
Charges externes		(8 809)	(7 685)
Charges de personnel	6.2	(194 865)	(185 603)
Impôts et taxes		(3 464)	(2 955)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	6.4	(3 149)	(2 839)
Autres produits et charges opérationnels courants		1 941	1 607
Dépréciations des goodwill		(560)	(560)
Résultat opérationnel courant		1 777	5 620
Produits opérationnels non courants		-	-
Charges opérationnelles non courantes		(279)	-
Autres produits et charges opérationnels non courants		(279)	-
Résultat opérationnel		1 498	5 620
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-	-
Coût de l'endettement financier brut	5.1.3	(478)	(129)
Coût de l'endettement financier net		(478)	(129)
Autres produits et charges financiers	6.3	174	(57)
Résultat financier		(304)	(186)
Impôts sur les résultats	6.5	(769)	(1 723)
Résultat net de l'ensemble consolidé		425	3 711
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(71)	31
Résultat net (Part du groupe)		496	3 680
Nombre d'actions		2 541 490	2 541 490
Résultat net part du groupe, par action non dilué (en euros)	5.1.1	0,20	1,45
Résultat net part du groupe, par action dilué (en euros)	5.1.1	0,20	1,45

4 – ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Groupe DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2024

Etat du résultat global consolidé (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	425	3 711
Autres éléments du résultat global	(121)	295
Variation des écarts actuariels liés aux avantages au personnel	14	(225)
Sous-total des éléments du résultat global non recyclables	14	(225)
Variation des écarts de conversion des entités étrangères	(132)	464
Sous-total des éléments du résultat global recyclables	(132)	464
Effets d'impôt sur les éléments directement comptabilisés en capitaux propres	(3)	56
Résultat global	304	4 006
Part du groupe	389	3 924
Intérêts ne conférant pas le contrôle	(85)	82

5 – TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Groupe DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2024

Libellé (en K€)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net total des entités consolidées		425	3 711
Dotations nettes aux amortis. dépr. et provisions	6.4	3 738	3 235
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		(8)	1
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs		10	(0)
CAF après coût de l'endettement financier		4 165	6 947
Coût de l'endettement financier	5.1.3	522	129
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	6.5	714	1 320
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		5 400	8 396
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		(2 996)	(1 720)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'EXPLOITATION (I)		2 404	6 676
Acquisitions d'immobilisations		(6 342)	(2 472)
Cessions d'immobilisations		-	4
Réduction des autres immobilisations financières		45	37
Incidence des variations de périmètre		(8 680)	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'INVESTISSEMENT (II)		(14 977)	(2 431)
Variation nette des emprunts	5.1.3	986	(344)
Dividendes reçus (versés) de la société mère	5.1.1	(1 017)	(1 010)
Variation nette des placements à court terme	4.2.2	-	(4 000)
Variation nette des concours bancaires		(2)	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)		(33)	(5 354)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		(137)	379
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV)		(137)	379
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)		(12 742)	(729)
TRÉSORERIE : OUVERTURE¹	4.2.2	21 044	21 772
Trésorerie : correction à-nouveaux / reclassements		-	-
TRÉSORERIE : CLOTURE¹	4.2.2	8 301	21 044

¹ La trésorerie d'ouverture et de clôture ne comprend pas les comptes à terme.

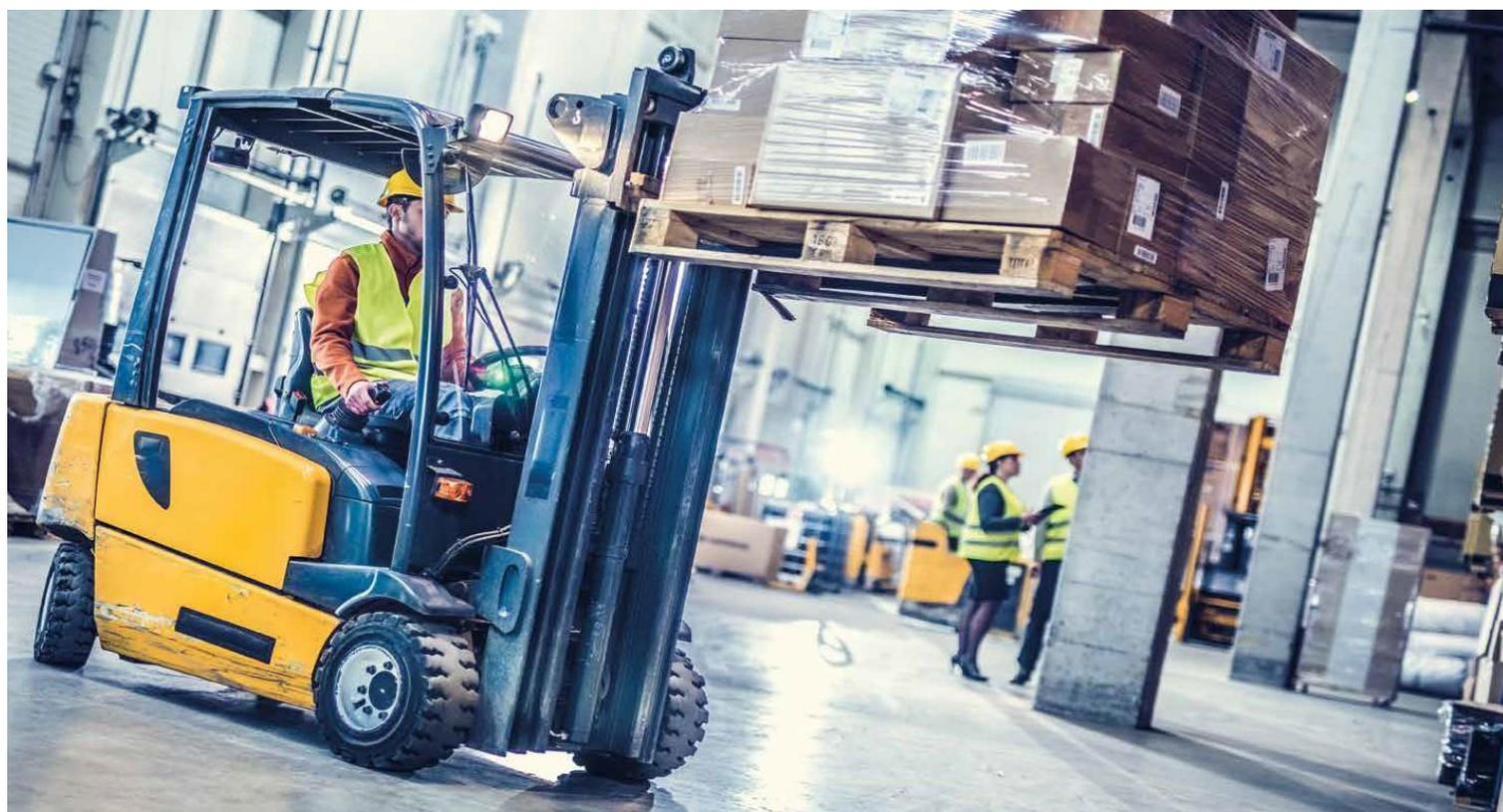
Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers

6 - VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Groupe DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2024

Libellé (en K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Résultat net Part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle
Au 31/12/2022	5 083	3 890	41 093	1 180	4 787	56 033	803
Affectation du résultat N-1	-	-	4 787	-	(4 787)	-	-
Distribution / brut versé	-	-	(1 010)	-	-	(1 010)	-
Var. de capital en numéraire et souscrip	-	-	-	-	-	-	-
Résultat	-	-	-	-	3 680	3 680	31
Autres augmentations, diminutions	-	-	-	-	-	-	-
Reclass, restruct., chang .de méth.	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conv. - Effet de change	-	-	(169)	413	-	244	52
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2023	5 083	3 890	44 701	1 592	3 680	58 947	886
Affectation du résultat N-1	-	-	3 680	-	(3 680)	-	-
Distribution / brut versé	-	-	(1 017)	-	-	(1 017)	-
Var. de capital en numéraire et souscrip	-	-	-	-	-	-	-
Résultat	-	-	-	-	496	496	(71)
Autres augmentations, diminutions	-	-	-	-	-	-	-
Reclass, restruct., chang .de méth.	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conv. - Effet de change	-	-	-	(117)	-	(117)	(15)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	63	-	-	63	-
Au 31/12/2024	5 083	3 890	47 427	1 475	496	58 372	800



Note 1 - Informations générales

Les états financiers consolidés du Groupe DLSI au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Directoire le 27 mars 2025. Ces états financiers consolidés ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 19 juin 2025.

Le Groupe DLSI offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

DLSI ("la Société") est une entreprise domiciliée en France.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5 082 980 euros
Siège social : Avenue Jean-Eric Bousch – Technopôle
Forbach Sud – 57600 FORBACH
RCS SARREGUEMINES 389 486 754

Les états financiers consolidés de la Société DLSI, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont présentés en milliers d'Euros sauf mention contraire et comprennent les états financiers de la société et ses participations (l'ensemble désigné comme « Le Groupe »).

Toutes les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ont établi leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre 2024.

Note 2 – Informations liées à l'exercice et postérieures à l'exercice

2.1 – Évènements significatifs intervenus au cours de l'exercice et principaux risques et incertitudes

La nature et le niveau des risques auxquels est soumis le Groupe sont tous présentés dans le rapport de gestion accompagnant ces états financiers consolidés.

Si l'environnement actuel reste difficile, le Groupe DLSI va poursuivre la mise en place d'actions de performance ciblées en adaptant ses charges opérationnelles et ses investissements, et reste confiant dans son modèle économique et sa capacité à s'adapter dans un contexte international incertain.

L'entreprise continue de s'adapter aux défis du marché tout en investissant dans sa stratégie de croissance organique et dans son plan de transformation digitale afin de maintenir sa position d'acteur de référence sur le marché de l'intérim.

2.2 – Évolution du périmètre

En date du 4 janvier 2024, la Société a finalisé l'acquisition des sociétés ML INTERIM et PRESTIM. Ces sociétés ont respectivement été créées en 1994 et en 2007 et opèrent à Colmar (dans le Haut-Rhin - France), à Saint-Avold et à Sarreguemines (en Moselle - France).

Ces acquisitions offrent des opportunités en termes de présence géographique, renforçant le réseau du Groupe dans la partie Est de la France, et diversifiant sa clientèle ainsi que ses lignes d'activité. Les impacts de ces acquisitions sont détaillés en note 4.1.1.

En date du 31 mai 2024, la société MBT a été fusionnée dans la société ASSISTEO.

2.3 – Transition climatique

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et de ressources, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, au changement du regard des consommateurs, aux engagements éthiques et éco-responsables de plus en plus nombreux de la part des différents acteurs du marché, le Groupe a engagé une démarche volontaire en matière de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

Depuis plusieurs années, le Groupe communique sur son site internet sur les principaux engagements et actions qu'il met en place. Ces actions concernent entre autres :

- Mise en place d'une politique RSE ;
- Soutien de plusieurs causes environnementales ;
- Mise en place d'une politique d'achats responsables.

Ces différentes actions sont reprises dans les hypothèses retenues dans l'élaboration du budget du Groupe et de ce fait sont incluses dans la réalisation des tests de dépréciation. A la clôture 2024, le Groupe n'identifie pas de risques climatiques susceptibles d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs.

2.4 – Évènements significatifs postérieurs à la clôture

2.4.1 – Agissements frauduleux chez PEMSA - SUISSE

Une fraude a été identifiée au sein de notre succursale PEMSA (Suisse) impliquant l'ensemble des membres de l'équipe d'une agence spécifique.

Cette fraude se matérialise par des détournements de fonds via l'altération de données. Une plainte a été immédiatement déposée et une enquête est actuellement en cours. En parallèle, des mesures d'urgence ont été mises en place pour prévenir la répétition de ce type de fraude via le renforcement de contrôles et processus internes ainsi que la sécurisation des données bancaires.

Les principaux impacts ont été identifiés et comptabilisés au titre de l'exercice 2024 :

- Chiffre d'Affaires : - 317 264 €
- Résultat opérationnel Groupe : - 269 720 €
- Résultat net part du Groupe : - 239 781 €

Des travaux complémentaires sont en cours pour mesurer les conséquences finales sur l'exercice 2024 ainsi que sur l'exercice 2025.

2.4.2 – Contexte géopolitique et macroéconomique

Depuis la clôture de l'exercice, le contexte géopolitique demeure particulièrement instable, avec la poursuite des tensions en Ukraine et au Proche-Orient. Ces événements sont susceptibles d'influencer l'environnement économique global, notamment par des impacts indirects sur les prix de l'énergie, les chaînes d'approvisionnement et les marchés financiers. À ce jour, les conséquences précises sur l'activité et les résultats du Groupe ne peuvent être déterminées de manière fiable, mais font l'objet d'un suivi attentif de la part de la direction.

2.4.3 – Évolution de l'inflation

Les niveaux d'inflation restent supérieurs aux standards historiques, bien que des signaux de stabilisation soient observés dans certains secteurs. Cette situation pourrait continuer à générer des tensions sur les coûts, notamment salariaux et d'approvisionnement. À ce stade, il n'est pas possible d'évaluer avec précision l'impact économique de ces évolutions sur l'exercice en cours, mais la direction reste mobilisée pour adapter sa politique de gestion en conséquence.

2.4.4 – Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2021, 2022 et 2023 est actuellement en cours au niveau de DLSI SA. À la date d'arrêté des comptes, les conclusions de ce contrôle ne sont pas encore connues.

Note 3 – Principes comptables et règles de consolidation

3.1 – Référentiel IFRS

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024.

3.1.1 - Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2024

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne suivants applicables au 1er janvier 2024 :

Amendements à IAS 1	Classification des dettes courantes et non courantes
Amendements à IAS 1 (bis)	Dettes non courantes avec Covenants
Amendements à IFRS 16	Obligation locative découlant d'une cession-bail
Amendements à IAS 7 et IFRS 7	Accords de financement de fournisseurs

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2024 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

3.1.2 - Autres nouvelles normes non encore applicables au 1er janvier 2024 ou non appliquées par anticipation :

Les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas fait l'objet d'une application anticipé par le Groupe.

Amendements à IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité
----------------------	---

3.2 – Présentation des états financiers

Les états financiers sont principalement basés sur le coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs désignés comme étant disponibles à la vente dont la comptabilisation suit le modèle de la juste valeur.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

3.3 – Recours aux estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les politiques comptables qui nécessitent des estimations et des jugements de la direction sont listées ci-dessous :

- Dépréciation des créances clients (note 3.6.5.) ;
- Actifs d'impôts différés (note 3.6.8.) ;
- Estimation de la durée d'un contrat de location (note 3.6.4.) ;
- Evaluation des actifs et passifs dans le cadre de regroupement d'entreprise (note 3.6.1.) ;
- Les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur (note 3.6.7.) ;
- Estimation du montant des provisions pour pensions et retraites (note 3.6.11.) ;
- Estimation du montant des provisions pour litige (note 3.6.9.).

3.4 – Méthodes de consolidation et périmètre

3.4.1 – Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales) à la date de clôture. La Société a le contrôle lorsque les 3 conditions suivantes sont remplies :

1. Elle détient le pouvoir sur l'entité ;
2. Elle a droit ou est exposé aux rendements variables ;
3. Elle a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur les rendements.

La Société doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, la Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion ;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties ;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels ;

3.4.2 - Périmètre

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe détient le contrôle si les trois conditions décrites dans la note précédente sont remplies.

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

SOCIÉTÉS	Siège social	Date acquisition / Cession	% de détention	Nature juridique	Méthode de consolidation
DLSI SA	FORBACH	Société mère	Société mère	SA	Intégration globale
DLSI Luxembourg SA	ESCH S/ALZETTE	10/03/1994	100	SA	Intégration globale
DLSI GmbH	KLEINBLIEDERSTROFF	08/06/2000	100	SARL	Intégration globale
PEMSA SA	LUTRY (SUISSE)	01/07/2007	88,9	SA	Intégration globale
ASSISTEO SA	LAUSANNE (SUISSE)	01/09/2016	88,9	SA	Intégration globale
TERCIO	FORBACH	01/07/2011	100	SAS	Intégration globale
ML INTERIM	COLMAR	04/01/2024	100	SAS	Intégration globale
PRESTIM	SAINT-AVOLD	04/01/2024	100	SAS	Intégration globale

Aucune entreprise n'est exclue du périmètre de consolidation.

En date du 31 mai 2024, la société MBT a été fusionnée dans la société ASSISTEO (pas d'impact sur la consolidation).

Les sociétés ML Intérim et PRESTIM rentrent dans le périmètre de consolidation en date du 4 janvier 2024 (plus d'information sur l'impact de ces acquisitions en note 4.1.1)

- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les résultats du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires. Les états financiers des sociétés contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2024 et 2023, selon les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts ne conférant pas le contrôle au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

3.4.3 – Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3.4.4 – Intérêts ne conférant pas le contrôle (IFRS 10)

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux capitaux propres d'une filiale qui ne sont pas attribuables, directement ou indirectement, à la société mère.

3.4.5 – Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture ;
- Les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice ;
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « différence de conversion » dont la contrepartie est présentée en autres éléments du résultat global.

3.5 – Date de clôture

Les états financiers des sociétés couvrent tous une période de 12 mois débutant au 1er janvier de l'année.

Les dates de clôture des états financiers des sociétés sont toutes au 31 décembre 2024.

3.6 – Méthodes d'évaluation

3.6.1 – Goodwill (IFRS 3 – IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le goodwill est la différence à la date d'acquisition entre la juste valeur des éléments remis en échange pour prendre le contrôle, la valeur des intérêts ne conférant pas le contrôle, la juste valeur des prises de participation antérieures et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel (Cf. note 3.6.7). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

3.6.2 – Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Un amortissement est constaté sur les logiciels selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 3 ans.

Les immobilisations incorporelles comprennent également la clientèle acquise, amortie selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 7 ans.

3.6.3 – Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes comptables suivants :

- Comptabilisation à leur valeur d'acquisition (coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue) ;
- Amortissement calculé selon la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie d'utilité :

Agencements et aménagements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les coûts d'emprunt directement attribuable à un actif éligible sont comptabilisés en tant que composant du coût de l'actif.

3.6.4 Contrats de location (IFRS 16)

La société détermine si un contrat est ou contient un contrat de location. La société comptabilise tous les contrats de location en comptabilisant un droit d'utilisation et un passif de location, à l'exception des contrats de location d'actifs de faible valeur et des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins qui sont directement comptabilisés en charges.

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actuelle des paiements contractuels dus au bailleur sur la durée du contrat de location, le taux d'actualisation étant déterminé par référence au taux inhérent au contrat de location, sauf si cela n'est pas facilement déterminable, auquel cas le taux d'emprunt différentiel de la société au début du bail est utilisé. Les paiements de location variables ne sont inclus dans l'évaluation du passif de location que s'ils dépendent d'un indice ou d'un taux. Dans de tels cas, l'évaluation initiale de l'obligation locative suppose que l'élément variable restera inchangé pendant toute la durée du bail. Les autres paiements de location variables sont passés en charges dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les actifs liés aux droits d'utilisation sont initialement évalués au montant des obligations de location, réduits des montants des avantages reçus au titre des incitations à la location et augmentés en fonction de ce qui suit :

les paiements de location effectués au plus tard au début du bail ; les coûts directs initiaux encourus ; et une estimation du coût à engager lorsque la société est contractuellement tenue de démanteler, de retirer ou de restaurer l'actif loué.

Après l'évaluation initiale, l'obligation locative est augmentée en fonction des intérêts effectifs et réduite en fonction des paiements de location effectués. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de location futurs résultant d'un changement d'un indice ou d'un taux, ou, le cas échéant, de changements dans l'évaluation à savoir s'il est raisonnablement certain qu'une option d'achat ou de renouvellement sera exercée, ou s'il est raisonnablement certain qu'une option de résiliation ne sera pas exercée. Les actifs liés aux droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée résiduelle du bail ou de la durée de vie d'utilité de l'actif, selon la plus courte de ces durées.

La société réévalue également l'actif au titre d'un droit d'utilisation pour dépréciation lorsque de tels indicateurs existent.

Lorsque la société comptabilise un contrat de location à titre de preneur, elle évalue la durée du contrat de location en fonction des conditions du contrat et détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle tient compte de l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Ainsi, une modification de l'hypothèse utilisée pourrait avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé de l'actif au titre de droits d'utilisation et sur l'obligation locative, ainsi que sur le montant de l'amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- L'actif sous-jacent est de faible valeur ; le Groupe a retenu comme seuil pour cette catégorie une valeur à neuf de 5 000 euros ;
- La durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

3.6.5 – Instruments financiers (IFRS 9 et IFRS 7)

Les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsque celui-ci devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, majorés ou minorés des coûts de transaction selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

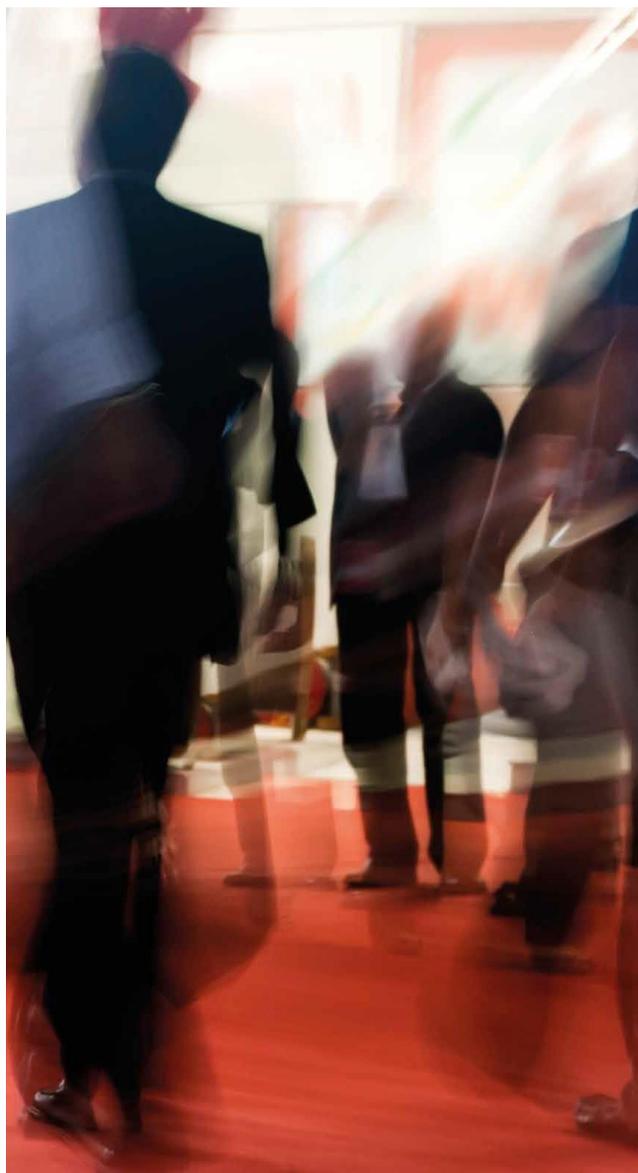
Le Groupe détermine la classification de ses instruments financiers lors de leur comptabilisation initiale en fonction des caractéristiques contractuelles de leurs flux de trésorerie et du modèle d'entreprise du Groupe pour la gestion de ces instruments financiers.

Les instruments financiers comptabilisés sont évalués ultérieurement en totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les méthodes d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers tels que définis ci-après, sont hiérarchisées selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la juste valeur des instruments financiers ventilés selon les trois niveaux définis ci-avant (à l'exception de ceux dont la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de cette juste valeur).



A fin 2024 et 2023, le Groupe a des actifs financiers relevant principalement des catégories "Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat" et "Actifs financiers évalués au coût amorti".

Au 31/12/2024	Note	Valeur comptable				Juste valeur			
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti	Valeur nette au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Libellé en K€									
Titres de participation non consolidés	4.1.5	-	40	-	40	-	-	40	40
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	4.1.5	-	-	831	831	-	831	-	831
Clients et autres débiteurs	4.2.1	-	-	41 962	41 962	-	41 962	-	41 962
Autres actifs courants	4.2.1	-	-	8 161	8 161	-	8 161	-	8 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.2	19 210	-	-	19 210	19 210	-	-	19 210
Total actifs financiers		19 210	40	50 954	70 204	19 210	50 954	40	70 204
Dettes liées aux contrats de location	4.1.4	-	-	6 149	6 149	-	6 149	-	6 149
Emprunts et dettes financières	5.1.3	-	-	7 075	7 075	-	7 075	-	7 075
Autres dettes non courantes et courantes	5.2.2	-	-	38 271	38 271	-	38 271	-	38 271
Fournisseurs et autres créditeurs	5.2.2	-	-	6 175	6 175	-	6 175	-	6 175
Concours bancaires	5.1.3	-	-	5	5	5	-	-	5
Total passifs financiers		-	-	57 675	57 675	5	57 670	-	57 675

Au 31/12/2023	Note	Valeur comptable				Juste valeur			
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti	Valeur nette au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Libellé en K€									
Titres de participation non consolidés	4.1.5	-	40	-	40	-	-	40	40
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	4.1.5	-	-	600	600	-	600	-	600
Clients et autres débiteurs	4.2.1	-	-	42 049	42 049	-	42 049	-	42 049
Autres actifs courants	4.2.1	-	-	2 140	2 140	-	2 140	-	2 140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.2	30 179	-	-	30 179	30 179	-	-	30 179
Total actifs financiers		30 179	40	44 788	75 008	30 179	44 788	40	75 008
Dettes liées aux contrats de location	4.1.4	-	-	5 560	5 560	-	5 560	-	5 560
Emprunts et dettes financières	5.1.3	-	-	4 520	4 520	-	4 520	-	4 520
Autres dettes non courantes et courantes	5.2.2	-	-	39 192	39 192	-	39 192	-	39 192
Fournisseurs et autres créditeurs	5.2.2	-	-	5 010	5 010	-	5 010	-	5 010
Concours bancaires	5.1.3	-	-	3	3	3	-	-	3
Total passifs financiers		-	-	54 285	54 285	3	54 282	-	54 285

3.6.5.1 – Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme.

3.6.5.2 – Actifs financiers évalués au coût amorti

Il s'agit pour le Groupe des autres actifs financiers non courants qui comprennent notamment des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont valorisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. La juste valeur correspond à la valeur nominale lorsque l'échéance de paiement n'est pas significative.

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Pour les créances clients, cette provision correspond à la part hors taxes de la créance qui n'est pas couverte par l'assurance-crédit.

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique « mobilisation de créances » au sein des emprunts et dettes à court terme.

La juste valeur des actifs et passifs au coût amorti n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

3.6.6 – Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vues, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant en dettes financières tout comme les financements reçus dans le cadre de la mobilisation des créances.

3.6.7 – Dépréciations d'actifs (IAS 36)

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôts différés, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indicateur qu'un actif a subi une perte potentielle de valeur. S'il existe un tel indicateur, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable de l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Lorsque les actifs testés ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, le plus petit groupe d'actifs incluant l'actif testé qui génère des flux de trésorerie indépendants est alors testé (unité génératrice de trésorerie).

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est donc définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La stratégie du Groupe repose entre autres sur une couverture géographique de son réseau d'agences permettant de répondre à des besoins identifiés localement. De ce fait, chaque agence génère des entrées de trésorerie indépendantes et pourrait être assimilée au plus petit groupe d'actifs identifiables. Néanmoins, grâce à son modèle opérationnel, le Groupe est capable de générer des synergies entre les différentes agences sur des périmètres géographiques spécifiques, notamment au niveau des pays dans lesquels il est implanté. De plus, la Direction Générale du Groupe a mis en place un management local, elle analyse et prend ses décisions sur base de documents internes spécifiques aux pays dans lequel le Groupe est implanté.

Ainsi le modèle opérationnel mis en place au sein du Groupe permet de regrouper l'ensemble des agences sous différentes UGT correspondant aux 4 pays où il est implanté à savoir :

- France
- Allemagne
- Suisse
- Luxembourg

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

3.6.8 – Impôts différés et impôts sur les sociétés (IAS 12)

En complément des impôts exigibles sont comptabilisés des impôts différés calculés sur les différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Conformément à la pratique majoritaire des autres entreprises du secteur de l'intérim, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est présentée en impôts sur les sociétés.

3.6.9 – Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimables de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

3.6.10 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur des services vendus. Le chiffre d'affaires figure net de taxe sur la valeur ajoutée.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture.

3.6.11 – Avantages au personnel (IAS 19 révisée)

Provisions pour indemnité de fin de carrière :

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une provision calculée conformément aux préconisations de la norme IAS 19 révisée.

Les salariés concernés par les indemnités de fin de carrière sont uniquement les cadres et employés du Groupe DLSI, les intérimaires n'y ayant pas droits.

Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

	2024	2023
Âge de départ	65 ans	65 ans
Turn-over	5% décroissant	5% décroissant
Taux d'augmentation	1,50%	1,50%
Taux d'actualisation	3,65%	3,65%
Charges sociales	40%	40%
Tableau de mortalité Hommes/Femmes	TH002 et TF0002	TH002 et TF0002

Autres avantages à long terme :

Le Groupe n'a pas d'obligation à long terme envers son personnel autres que les régimes de retraite.

3.6.12 – Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Lors de leur comptabilisation initiale, les primes / décotes d'émission, primes / décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou en diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie estimée de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les emprunts et des dettes financières dont l'échéance intervient après 12 mois suivant la date de clôture sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

3.6.13 – Information sectorielle

Le Groupe n'a qu'une seule activité significative. Sur la base des critères d'IFRS 8, le Groupe n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts.

Note 4 – Détail de l'actif

4.1 – Actif non courant

4.1.1 – Goodwill

Les valeurs nettes comptables des goodwill ont évolué au cours de l'exercice de la manière suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2024	Augmentation	Dotation	Écart de conversion
Goodwill	33 179	37 982	4 855	-	(52)
Dépréciations	(560)	(1 120)	-	(560)	-
Valeur nette	32 619	36 862	4 855	(560)	(52)

L'augmentation est liée à l'acquisition de ML INTERIM et PRESTIM le 4 janvier 2024.

En complément des informations présentées ci-dessus, le tableau ci-dessous présente le coût global du regroupement et les actifs et passifs reconnus associés à ces acquisitions de l'exercice 2024 :

En K€	
Total des actifs acquis	8 924
Total des passifs repris	(4 869)
Total des actifs nets acquis / (passifs nets repris)	4 055
Prix d'acquisition	8 910
Goodwill	4 855

Les regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe ont conduit, en accord avec IFRS 3, à l'évaluation de nouveaux actifs notamment de la clientèle pour un total de 530 K€ (voir note 4.1.2). Les goodwill relatifs à ces acquisitions ont été déterminés de manière définitive pour un total de 4 855 K€ (hors impôts différés).

Les sociétés acquises au cours de l'exercice 2024 ont contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 17 005 K€.

Les valeurs nettes comptables des goodwill se répartissent par UGT de la façon suivante :

Pays	Valeur nette en K€
France	31 034
Allemagne	-
Luxembourg	6
Suisse	5 822
TOTAL	36 862

Comme mentionné en note 3.6.7, un test de dépréciation a été réalisé pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2024. Dans le cadre de ce test de dépréciation, la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Ces flux de trésorerie ont été déterminés sur les bases suivantes :

- Le prévisionnel 2025, année de référence, établi par les commerciaux et validé par la direction ;
- Le résultat de l'UGT sur les années passées pour estimer le pourcentage de rendement à venir ;
- Un taux d'actualisation ainsi qu'un taux de croissance à l'infini propres à chaque UGT tels que repris dans le tableau ci-dessous.

Les hypothèses retenues dans le cadre du test de dépréciation pour chacune des UGT sont les suivantes :

Pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2024, une dépréciation d'un montant de 560 K€ a été reconnue sur l'UGT Luxembourg.

	31/12/2023		31/12/2024	
	Taux actualisation	Taux de croissance infini	Taux actualisation	Taux de croissance infini
France	11,3%	2%	10,7%	2%
Allemagne	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Suisse	11%	1,5%	10,3%	1,5%
Luxembourg	11,3%	1,5%	10,4%	1,5%

Sur la base des tests de dépréciation effectués à fin 2024, le groupe d'actifs ne nécessite pas de dépréciation. Des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance et taux de rendement ont été réalisées) :

Pour l'UGT France, la direction a projeté pour 2025 une augmentation du chiffre d'affaires de 8%. Une limitation de cette hausse à 3% n'entraînerait pas de dépréciation. Une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ne conduirait pas à une dépréciation. Pour l'UGT Suisse, la direction a projeté pour 2025 une augmentation du chiffre d'affaires de 24%. Une limitation de cette hausse à 19% conduirait à une dépréciation de 297 k€. Une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base entraînerait une dépréciation de 500 k€.

4.1.2 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe se composent de la manière suivante :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	125	125	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	2 944	3 267	281	(7)	-	49	-
Droit au bail	67	67	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	3 243	3 766	-	-	(7)	530	-
Avances et acomptes s/immo. incorp.	10	-	-	(10)	-	-	-
Immobilisations incorporelles	6 389	7 225	281	(17)	(7)	579	-

Les amortissements relatifs à ces immobilisations incorporelles se composent de la manière suivante :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Dotations	Reprises	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Amort. des frais d'établissement	(125)	(125)	-	-	-	-	-
Amort. concessions, brevets & droits similaires	(2 689)	(2 831)	(100)	7	-	(49)	-
Amort. des autres immos incorp.	(3 074)	(3 270)	(200)	-	5	-	-
Amort. des immobilisations incorporelles	(5 889)	(6 226)	(300)	7	5	(49)	-

4.1.3 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du Groupe se composent de la manière suivante :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Terrain	-	53	53	-	-	-	-
Constructions	-	1 291	1 291	-	-	-	-
Matériel de bureau	1 535	2 236	467	-	3	231	-
Matériel de transport	419	390	-	(22)	(4)	-	(3)
Matériel informatique	3 572	4 468	743	-	(36)	186	3
Immobilisations corporelles en cours	-	132	132	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 526	8 570	2 686	(22)	(37)	417	-

Les amortissements relatifs à ces immobilisations incorporelles se composent de la manière suivante :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Dotations	Reprises	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Amort. des constructions	-	(1)	(1)	-	-	-	-
Amort. du matériel de bureau	(1 049)	(1 324)	(89)	-	(3)	(183)	-
Amort. du matériel de transport	(341)	(337)	(21)	22	3	-	-
Amort. du matériel informatique	(2 672)	(3 104)	(316)	-	25	(141)	-
Amort. des immobilisations corporelles	(4 062)	(4 766)	(427)	22	25	(324)	-

4.1.4 – Contrats de location

Les actifs liés aux droits d'utilisation se détaillent comme suit :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Droits d'utilisation de biens immobiliers	11 682	12 770	2 678	(1 590)	-	-	-
Droits d'utilisation de véhicules de tourisme	1 181	1 480	794	(495)	-	-	-
Droits d'utilisation	12 863	14 250	3 472	(2 085)	-	-	-

Les amortissements relatifs aux droits d'utilisation se détaillent comme suit :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Dotations	Reprises	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Amortissement des droits d'utilisation de biens immobiliers	(6 541)	(7 284)	(1 946)	1 202	-	-	-
Amortissement des droits d'utilisation de véhicules de tourisme	(743)	(765)	(467)	445	-	-	-
Amortissements des droits d'utilisation	(7 284)	(8 049)	(2 413)	1 648	-	-	-

Les passifs liés aux droits d'utilisation se détaillent comme suit :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Dettes sur droits d'utilisation - Non courantes	3 702	4 217	3 326	(443)	-	-	(2 368)
Dettes sur droits d'utilisation - Courantes	1 858	1 932	130	(2 424)	-	-	2 368
Dettes de location	5 560	6 150	3 456	(2 867)	-	-	-

Les échéances des passifs liés aux droits d'utilisation se ventilent de la manière suivante :

Libellé en K€	31/12/2024	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Dettes sur droits d'utilisation - Non courantes	4 217	-	1 778	1 339	850	250	-
Dettes sur droits d'utilisation - Courantes	1 932	1 932	-	-	-	-	-
Dettes de location	6 150	1 932	1 778	1 339	850	250	-

4.1.5 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières au 31 décembre 2024 se décomposent comme suit :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Titres de participation	40	40	-	-	-	-	-
Titres immobilisés non courants	3	33	-	-	-	29	-
Prêts	46	33	16	(29)	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	591	806	33	(16)	(4)	202	-
Immobilisations financières	680	911	49	(45)	(4)	231	-

Les dépréciations relatives aux immobilisations financières se décomposent de la manière suivante :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Dotations	Reprises	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Dépréciations sur titres immobilisés non courants	(3)	(3)	-	-	-	-	-
Dépréciations sur dépôts et cautionnements	(37)	(37)	-	-	-	-	-
Dépréciations sur immobilisations financières	(40)	(40)	-	-	-	-	-

Les échéanciers des immobilisations financières sont détaillés dans le tableau suivant :

Libellé en K€	31/12/2024	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Prêts	33	12	-	-	21	-	-
Dépôts et cautionnements versés	806	-	-	-	-	-	806
Créances – Actif immobilisé	839	12	-	-	21	-	806

Les immobilisations financières sont principalement composées des cautions sur les baux commerciaux.

4.2 – Actif courant

4.2.1 – Clients et autres débiteurs et autres actifs courants

Les créances se présentent de la manière suivante :

Libellé en K€	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients et comptes rattachés	42 963	(1 001)	41 962	43 087	(1 038)	42 049
Créances d'exploitation	42 963	(1 001)	41 962	43 087	(1 038)	42 049
Créances sur personnel & org. Sociaux	1 366	-	1 366	889	-	889
Avances et acomptes versés sur commandes	19	-	19	8	-	8
Créances fiscales hors IS	522	-	522	527	-	527
Etat, Impôt sur les bénéfices	816	-	816	47	-	47
Comptes courants	107	(90)	17	-	-	-
Autres créances	4 941	-	4 941	213	-	213
Charges constatées d'avance	479	-	479	455	-	455
Autres actifs courants	8 251	(90)	8 161	2 140		2 140
Actifs circulants	51 213	(1 091)	50 122	45 227	(1 038)	44 189

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif dans la catégorie des « Autres créances ». Le financement correspondant est enregistré sous la rubrique « mobilisation de créances ». Les créances sont couvertes par des assurances crédit.

Les autres actifs courants comprennent notamment des charges comptabilisées d'avance pour 479 K€ et des créances fiscales et sociales pour 2 704 K€ (comprenant des créances d'impôts courant pour 1 338 K€ et produits à recevoir au titre de la formation pour 869 K€).

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024
Créances non échues	27 215	39 187
Créances échues et non dépréciées	16 974	10 935
- Depuis 1 à 30 jours	13 742	9 310
- Depuis 31 à 90 jours	3 232	1 625
- Depuis 91 à 180 jours	-	-
- Depuis 181 à 360 jours	-	-
- Depuis plus de 360 jours	-	-
TOTAL	44 189	50 122

4.2.2 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent de la manière suivante :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024
Disponibilités	21 044	10 074
VMP et compte à terme	9 136	9 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 179	19 210

Les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de comptes à terme.

Note 5 – Détail du passif

5.1 – Passifs non courants

5.1.1 – Capital social, résultat par action et dividende par action

5.1.1.1 – Capital social

Le capital social se compose de la manière suivante :

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
Nombre de titres	2 541 490	2 541 490
Valeur unitaire (en EUR)	2	2
Montant du capital social (en EUR)	5 082 980	5 082 980

Tous les titres composant le capital social sont entièrement libérés.

Au 31 décembre 2024, le Groupe ne détient aucune action propre à l'exception de celles au titre du contrat de liquidité confié par la société DLSI à Kepler Cheuvreux. A la date du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 19 065 titres
- 26 634,86 € en espèces

5.1.1.2 – Résultat par action

Le résultat net par action s'obtient par le rapport du résultat « part du Groupe » sur le nombre moyen pondéré annuel d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, en excluant les actions auto-détenues, le cas échéant.

En euros	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net - Part du Groupe	3 679 893	495 799
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 541 490	2 541 490
Résultat net - Part du groupe par action	1,45	0,20

Au 31 décembre 2024, il n'existe pas d'actions potentiellement dilutives (options, actions gratuites).

5.1.1.3 – Dividende par action

Les informations relatives au dividende par action sont présentées ci-dessous :

	31/12/2023	31/12/2024
Date de l'Assemblée générale statuant sur la proposition de distribution du dividende	14/06/2023	19/06/2024
Date de détachement du dividende	29/06/2023	01/07/2024
Dividende par action (en euro et par action)	0,40	0,40
Montant total de la distribution (en €)	1 016 596	1 016 596

5.1.2 – Provisions non courantes

Les provisions non courantes concernent les provisions pour pensions et retraites pour un montant de 1 281 K€ au 31 décembre 2024 (1 338 K€ au 31 décembre 2023).

Il convient de se référer aux explications données au paragraphe 3.6.11.

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Dotation	Reprise	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites	1 338	1 281	71	(124)	-	10	(14)

Les autres variations de la provision pour engagement retraite correspondent à la variation des hypothèses actuarielles.

5.1.3 – Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières se composent de la façon suivante :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	-	3 285	3 285	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	511	668	-	(1)	-	158	-
Endettement non courant	511	3 953	3 285	(1)	-	158	-
Emprunts auprès établis. de crédit	81	1 047	2 014	(1 070)	(2)	24	-
Autres emprunts et dettes assimilées	3 692	50	50	(3 692)	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	236	252	17	-	-	-	-
Mobilisation de créances	-	1 773	1 773	-	-	-	-
Concours bancaires dettes	3	5	-	-	-	4	(2)
Endettement courant	4 012	3 127	3 854	(4 762)	(2)	28	(2)

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe DLSI correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif (le cas échéant) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Au 31 décembre 2024, l'endettement financier net est de (6 649) K€ notamment grâce à la trésorerie et équivalent de trésorerie pour un montant de 19 210 K€.

Le ratio d'endettement net de -34,4 % en 2023 est passé à -11,2 % en 2024.

Ci-dessous l'échéancier des emprunts et dettes financières :

Libellé en K€	31/12/2024	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit	3 285		1 060	1 079	1 098	48	-
Dettes rattachées à des participations	668						668
Endettement non courant	3 953		1 060	1 079	1 098	48	668
Emprunts auprès établis. de crédit	1 047	1 047	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	50	50	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	252	252	-	-	-	-	-
Concours bancaires trésorerie passive	1 773	1 773	-	-	-	-	-
Concours bancaires dettes	5	5	-	-	-	-	-
Endettement courant	3 127	3 127	-	-	-	-	-

5.1.4 – Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un financement par capitaux propres important, afin de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire sous le contrôle du Conseil de surveillance, veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Groupe gère son capital dans l'esprit de rémunérer les actionnaires et d'assurer un équilibre raisonnable entre les capitaux propres et l'endettement financier.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

5.1.5 – Gestion du risque financier

5.1.5.1 – Introduction

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués de découverts bancaires et de dettes fiscales et sociales. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

A ce jour, le Groupe n'a pas contracté d'instruments dérivés, tels des swaps de taux d'intérêt.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont :

- Le risque de crédit
- Le risque de liquidité
- Le risque de marché
- Le risque de taux d'intérêt
- Le risque de change

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil de Direction de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

5.1.5.2 – Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

Les contrats passés entre DLSI et ses clients font l'objet de garantie, une demande de couverture d'assurance-crédit est systématiquement demandée auprès de nos assureurs et uniquement après avoir obtenu un encours le personnel est mis à disposition.

De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Aucun client ne représentant plus de 5 % des produits du Groupe, il n'y a pas de concentration du risque de crédit.

Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 4.2.1.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

Au 31 décembre 2024, les créances clients dépréciées représentaient seulement 1 001 K€ soit environ 2,3% des créances clients et comptes rattachés.

Placements

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie), DLSI place ses excédents de trésorerie au travers de placements en SICAV et CAT auprès de son *pool* bancaire. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal.

Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder aucune garantie financière à des sociétés ne faisant pas partie à 100 % du Groupe.

5.1.5.3 – Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

La trésorerie est suivie quotidiennement. Ayant une politique rigoureuse et journalière de notre trésorerie, les risques et tensions sont peu probables, car le Groupe a peu d'engagement hors activité normale.

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose d'une trésorerie brute de 19,2 M EUR tandis que les dettes financières et les dettes de location exigibles à moins d'un an sont de 5,1 M EUR.

Le Groupe DLSI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des douze prochains mois.

5.1.5.4 – Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

5.1.5.5 – Risque de taux d'intérêt

En complément de sa capacité d'autofinancement, le Groupe DLSI peut avoir recours à l'endettement dans le cadre de financement d'acquisitions externes. Au vu du montant peu significatif de la dette bancaire au 31 décembre 2024, le risque de taux d'intérêt est considéré comme mineur.

5.2 – Passifs courants

5.2.1 – Provisions d'exploitation

Les provisions d'exploitation concernent principalement les litiges sociaux.

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Dotations	Reprises	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Autres provisions pour risques	159	214	170	(115)	-	-	-
Autres provisions pour charges	36	36	-	-	-	-	-
Provisions courantes	195	250	170	(115)	-	-	-

5.2.2 – Fournisseurs et autres créditeurs et autres passifs courants

Les fournisseurs, autres créditeurs et autres passifs courants se composent de la manière suivante :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024
Dettes fournisseurs	5 010	6 175
Fournisseurs et comptes rattachés	5 010	6 175
Avoirs à établir	1 200	1 017
Dettes sociales	27 453	25 136
Dettes fiscales hors IS	9 045	9 756
Etat - impôts sur les bénéfices	90	-
Autres dettes	1 403	2 361
Autres passifs courants	39 192	38 271
TOTAL	44 203	44 446

Note 6 – Notes sur le compte de résultat

6.1 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est réparti sur chaque pays de la manière suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2024
France	115 731	123 986
Allemagne	3 915	3 020
Luxembourg	2 329	1 688
Suisse	82 427	83 124
UE (autres)	133	51
TOTAL	204 535	211 869

5.1.5.6 – Risque de change

D'une façon générale, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'Euro (€) et le Franc Suisse (CHF).

D'une manière générale, le Groupe recherche toujours le taux de financement interbancaire le plus intéressant et dans une monnaie dans laquelle il possède des avoirs.

Au 31 décembre 2024, il existe des actifs financiers (nets des passifs financiers) en devise pour 262 KCHF.

Taux de clôture : CHF / EUR : 1.06287659

Taux moyen de l'exercice : CHF / EUR : 1.04940155

6.2 – Charges de personnel

Les charges de personnels se composent de la manière suivante :

	31/12/2023	31/12/2024
Cadres	72	84
Agents de maîtrise	-	-
Employés	173	182
Ouvriers	-	-
Effectif moyen interne	245	267
Intérimaires	3 014	3 053
Effectif moyen intérimaire	3 014	3 053
Effectif moyen total	3 259	3 320

Le calcul des effectifs moyen est déterminé de la manière suivante :

France : le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 151.67 heures

Allemagne : le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures

Luxembourg : le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures

Suisse : le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures

Les charges de personnel s'élèvent à un total de 194 865 K€ pour l'exercice 2024 (186 443 K€ en 2023) soit 170 386 K€ de salaires et traitements, 24 361 K€ de charges sociales et 118 K€ de participations aux salariés.

6.3 – Autres produits et charges financières

Ci-dessous le détail des autres produits et charges financières :

En K€	31/12/2023	31/12/2024
Charges financières sur droit d'utilisation	(43)	(44)
Autres charges financières	(284)	(182)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(4)	-
Dividendes des autres participations	238	351
Gains de change sur opérations financières	37	-
Reprise sur dépréciation titres - groupe	-	1
Revenus des créances rattachées à des participations	-	1
Autres produits financiers	-	47
Autres produits et charges financières	(57)	174

6.4 – Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements se répartissent de la manière suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(140)	(156)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(351)	(477)
Dotations aux provisions d'exploitation	(329)	(227)
Dot /Prov. engagements de retraite	-	(14)
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	(219)	(146)
Dot./Amt. & Dépr. exceptionnels des immobilisations	(125)	(95)
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs corporels	(2 070)	(2 397)
Dotations aux provisions réglementées	-	(54)
Reprise sur provisions d'exploitation	344	230
Rep./Prov. engagements de retraite	-	10
Rep./Dépr. sur actifs circulants	51	133
Reprise exceptionnelle de dépréciation sur actifs circulants	-	43
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	(2 839)	(3 149)

6.5 – Charges d'impôts

La charge d'impôt se décompose comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2024
Impôt sur les bénéfices	(1 621)	(776)
CVAE	(403)	(56)
Impôts différés	165	(95)
Report	136	158
Impôts sur les résultats	(1 723)	(769)

En 2024, les impôts courants incluent la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises pour un montant de 56 K€ contre 403 K€ en 2023.

La preuve d'impôt sur les bénéfices se détaille ainsi :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024
Résultat des entreprises intégrées	3 711	425
Résultat net (Part du groupe)	3 680	496
Intérêts ne conférant pas le contrôle - Résultat	31	(71)
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. sur goodwill et résultat des MEE	(1 880)	(1 274)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. sur goodwill et résultat des MEE	5 591	1 699
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25%	25%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(1 398)	(425)
Effets des différences de base	(179)	(423)
Effets des différences de taux	7	(28)
Effets des dispositions fiscales particulières	90	140
Autres effets sur Impôt	160	22
Charge d'impôt théorique	(1 320)	(714)
Charge d'impôt réelle	(1 320)	(714)
Écart	0	0
Taux effectif d'impôt	23,62%	42%

Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2024 s'élève à 42% contre 23,62% au 31 décembre 2023.

Le Groupe n'est à ce jour pas concerné par l'imposition minimum mondiale (Pilier 2).

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

Libellé en K€	31/12/2023	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Écarts de conv.	Variation de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	506	402	88	-	-	57	(249)
Impôts différés - passif	25	95	183	-	(1)	133	(246)
Valeur nette impôt différé	481	307	(95)	-	1	(75)	(3)
Liasse	(218)	(216)	(1)	-	3	-	-
Fiscalité différée (décalages temporaires)	524	383	(196)	-	-	55	-
Impôts différés (Activation des engagements de retraite)	175	140	101	-	(3)	(130)	(3)
Annulation part IP et MEE	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	481	307	(95)	-	1	(75)	(3)
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette par catégorie	481	307	(95)	-	1	(75)	(3)

A titre informatif, les taux d'imposition en vigueur dans les pays où le Groupe DLSI est implanté sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2024
France	25%	25%
Allemagne	19%	19%
Luxembourg	25%	25%
Suisse	22%	22%

Note 7 – Informations complémentaires

7.1 – Rémunération des administrateurs et dirigeants sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, la rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

31/12/2024 : (montants en €)

Prénom / Nom	Fonction	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régime comp. De retraite	TOTAL
Thierry DOUDOT	Président du directoire	295 735	-	-	7 753	-	303 488
Raymond BIRCHEN	Membre du directoire	73 029	-	-	6 556	-	79 585
Jean-Marie NANTERN	Membre du Conseil de surveillance	-	-	16 000	-	-	16 000
Laurent LUTZ	Membre du Conseil de surveillance	133 403	-	8 000	8 889	-	150 292
Véronique LUTZ	Membre du Conseil de surveillance	-	-	8 000	-	-	8 000
Anne DOUDOT	Membre du Conseil de surveillance	-	-	8 000	-	-	8 000
TOTAL		502 167	-	40 000	23 198	-	565 365

31/12/2023 : (montants en €)

Prénom / Nom	Fonction	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régime comp. De retraite	TOTAL
Thierry DOUDOT	Président du directoire	261 000	-	-	7 442	-	268 442
Anne-Marie ROHR	Membre du directoire (01 à 05/2023)	61 050	-	-	2 046	-	63 096
Raymond BIRCHEN	Membre du directoire – 06/2023	40 874	-	-	2 552	-	43 426
Jean-Marie NANTERN	Membre du Conseil de surveillance	-	-	16 000	-	-	16 000
Laurent LUTZ	Membre du Conseil de surveillance	172 540	-	8 000	11 852	-	192 392
Véronique LUTZ	Membre du Conseil de surveillance	-	-	8 000	-	-	8 000
Anne DOUDOT	Membre du Conseil de surveillance	-	-	8 000	-	-	8 000
TOTAL		535 464	-	40 000	23 892	-	599 356

Les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de D.L.S.I. ne perçoivent aucune rémunération de la société RAY INTERNATIONAL S.A., actionnaire principal de D.L.S.I.

D.L.S.I. n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune action gratuite n'est prévue pour les organes de Direction.

7.2 – Relations avec les parties liées

En K€	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Ray International	-	207	-	196
TOTAL	-	207	-	196

Au 31 décembre 2024, la dette envers Ray International s'élève à 33 K€ (versus 3 692 K€ au 31 décembre 2023). Il s'agit d'une avance de trésorerie allouée à DLSI LUX pour 50 K€ réduite par une avance de trésorerie consentie par DLSI S.A. pour 17 K€, toutes les deux rémunérées au cours de l'exercice à un taux annuel de 5,75%.

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont ni garantis, ni porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes sur les parties liées.

7.3 – Engagements hors bilan

7.3.1 – Engagements reçus et donnés

Au 31 décembre 2023, il n'existait pas d'engagements reçus ou donnés par le Groupe.

Au 31 décembre 2024, il existe une convention de garantie entre les sociétés DLSI SA et GRP suite à l'acquisition de 100% des parts de PRESTIM et ML INTERIM par DLSI SA à GRP le 4 janvier 2024.

Cette garantie d'actifs et de passifs d'une durée de 3 ans et 1 mois s'élève à 1 000 K€ et pour en assurer le bon règlement, elle est accompagnée d'une garantie bancaire à première demande pour un montant de 600 K€ qui sera revue chaque année de la manière suivante :

- Au 05/01/2025 : 500 K€
- Au 05/02/2026 : 400 K€
- Au 04/02/2027 : expiration de la garantie

7.3.2 – Autres engagements

Une banque s'est portée garante de DLSI Luxembourg à concurrence de 257 K€ envers le ministère du Travail et de l'Emploi luxembourgeois ainsi qu'à concurrence de 9 K€ envers un bailleur. Ces engagements bancaires sont garantis par des sûretés conférées sur les comptes de la société ouverts auprès de cette banque et présentant au 31 décembre 2024 un solde de 335 K€.

DLSI SA dispose d'une garantie financière délivrée annuellement par le garant pour chacun des établissements de l'entreprise de travail temporaire conformément aux dispositions de l'article R.1251-14 du Code de Travail. Cette garantie est délivrée par BNP PARIBAS pour un montant de 10 770 608 €.

7.4 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour les années 2024 et 2023 se présentent comme ceci :

En euros	2024						2023				
	EY	ACCOUNT AUDIT	SOFICO	EUROLUX AUDIT	BIEBER & WALLE	FIDINTER	EY	ACCOUNT AUDIT	EUROLUX AUDIT	BIEBER & WALLE	FIDINTER
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :											
- Société mère	71 570	49 650	-	-	-	-	41 742	31 650	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	16 300	6 200	22 805	5 000	82 006	-	3 500	22 805	5 000	88 985
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :											
- Société mère	-	8 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	71 570	74 450	6 200	22 805	5 000	82 006	41 742	35 150	22 805	5 000	88 985